



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission de contrôle de NORMABEV du 22
juin 2021

SDSBEA-2022-38-D

**Service des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et du bien-être
animal**

31 JAN. 2022

Dossier suivi par : Isabelle CELESTE
Tél : 01 49 55 85 76
bicma.sdsbea.dgal@agriculture.gouv.fr

Objet : Compte-rendu de la commission de contrôle du 22/06/2020 relative aux activités conduites pour l'année 2020

Participants :

Cédric MANDIN en qualité de président de NORMABEV, Jean-Luc BOUTON en qualité de directeur de NORMABEV, Jean-Dominique TOMASI (NORMABEV), Virginie LEPLAT (NORMABEV), Claire Le BIGOT (DGAL/SDSBEA) en qualité de présidente de la commission de contrôle, Armelle COCHET (DGAL/SDSBEA/BICMA), Isabelle CELESTE (DGAL/SDSBEA/BICMA).

I-Introduction

Claire Le Bigot introduit la commission de contrôle. A l'occasion de tour de table qui a suivi le nouveau président de NORMABEV s'est présenté ainsi que le nouveau directeur.

De son côté, Claire Le Bigot présente la nouvelle organisation de la DGAL. Elle précise que ces changements ont peu d'impact par rapport au suivi de la délégation de NORMABEV. En effet, le périmètre de la sous-direction a été maintenu ainsi que sa structuration.

Claire Le Bigot remercie l'équipe de NORMABEV pour sa présence à la DGAL pour la tenue de cette commission de contrôle en présentiel.

II-Les informations clés de l'activité 2020 (cf. rapport d'activité)

Après un rappel sur l'historique de la constitution de NORMABEV et sur l'évolution de ses différentes activités, Virginie Leplat présente les activités conduites en 2020. Les points de discussion ont porté sur :

- Le croisement de toutes les remontées d'information d'abattages : elles sont globalement concordantes même si certaines informations ont nécessité qu'un complément soit apporté par les opérateurs à la demande de NORMABEV (mise en place d'enquêtes par NORMABEV dans ce cas).

- La tendance à la baisse concernant le nombre d'abattoirs : cette tendance se confirme. En effet, les cessations d'activités des abatteurs ne sont pas compensées par les créations ou plus généralement par les réouvertures d'abattoirs.

- L'objectifs de notification dans les délais de notifications quasiment atteints : la tendance à la réduction de ce délai se confirme nettement (notification dans la journée généralement). Les accords professionnels pour les

gros bovins contribuent largement à l'atteinte de cet objectif. En ce qui concerne les veaux, les délais de notification sont plus long mais respectent les exigences réglementaires de notification dans un délai de 7 jours.

- Les taux de traitement des données et des délais de réponse de la BDNI : ces taux continuent de s'améliorer.
- La qualité des données contenues dans la base : NORMABEV compare les données présentes dans la base avec les traitements statistiques effectués par le SSP. Des écarts subsistent du fait des différences de constitution des catégories d'animaux, des calculs effectués et des informations déclarées par les apporteurs de données. Par ailleurs, les périodes prises en compte par le SSP diffèrent de celles utilisées par NORMABEV (certaines corrections apportées dans la base NORMABEV ne sont pas connues par le SSP au moment de l'extraction réalisée).
- Le taux de traitement des anomalies BDNI : il est proche de 100%. La présence des techniciens en abattoirs, des bilans semestriels transmis par NORMABEV aux abattoirs, des enquêtes réalisées par NORMABEV pour recouper les informations de mouvements et d'abattages en lien avec la cellule BDNI de la DGAL ont permis d'améliorer le traitement des anomalies.
- Le traitement des anomalies NORMABEV : il est quasiment finalisé (seules 33 anomalies subsistent).
- Les corrections de notifications d'abattages : certaines corrections portent sur des informations autres que celles de traçabilité (par exemple correction sur les informations de pesée).
- Les données du tableau de bord du système d'information : ces nouvelles informations ont été intégrées à la demande de la DGAL. Elles permettent d'apprécier la bonne disponibilité du système développé par NORMABEV. Les dysfonctionnements ont été résolues sans que les utilisateurs soient impactés.
- Les accès et les consultations des données d'abattages par les éleveurs : il est constaté une augmentation des accès. Les éleveurs allaitants sont plus enclins à la consultation des informations pour s'informer de la valorisation des animaux livrés à l'abattoir. NORMABEV a développé un outil de consultation sur smartphone et tablettes. Ce projet est en cours de lancement et devrait contribuer à la promotion de la consultation des données d'abattages pour toutes les catégories d'éleveurs (allaitants et laitiers). Certains opérateurs de DROM se sont rapprochés de NORMABEV pour développer des portails pour les éleveurs de ces régions.
- Les sujets en lien avec le BEAD : les informations issues de SI2A sont redescendues au niveau des éleveurs. L'objectif à terme serait de les enrichir par des données de référence pour constituer un outil de pilotage supplémentaire à destination des éleveurs. Un groupe de travail se réunira au cours du second semestre 2021 pour traiter ce sujet. Concernant le bulletin de veille épidémiologique, il a été validé par le BEAD et un travail de valorisation de ce bulletin doit être mené pour valoriser ce bulletin auprès des éleveurs.
- Les travaux en lien avec la cellule BDNI : le référencement des abattoirs connus en BDNI a été mis à jour (enregistrement, cessation, actualisation). D'autres travaux sont en cours pour corriger les notifications de mouvement pour lesquelles les informations de l'ASDA ne sont pas mises à jour.
- Projets 2021 concernant la base de données : les travaux de développement de l'outil de consultation pour les éleveurs au moyen de leur smartphones ou tablettes sera poursuivi en 2022.

Données comptables : le budget réalisé en 2020 est légèrement inférieur au budget prévisionnel. Les charges sur l'hébergement, la maintenance sont en baisse, de même que l'amortissement des développements. Pour 2021, les charges ont également été revues à la baisse du fait d'un manque de visibilité de NORMABEV sur les développements à conduire, leur prise en charge et leur lien avec le projet SINEMA. Des engagements sur le second semestre 2021 pourront être conduits si besoin.

III- Conventonnement

- Convention d'habilitation : Armelle Cochet rappelle que l'élaboration de la convention d'habilitation a été retardée du fait de la parution tardive de l'arrêté agréant NORMABEV. Une version de travail a été proposée à NORMABEV au cours du second trimestre 2021. Les remarques formulées par NORMABEV seront prises en compte. Une nouvelle version actualisée par le BICMA sera proposée à NORMABEV.
- Convention financière : concernant l'élaboration d'une convention financière pour l'année 2021 dans le cadre de la nouvelle délégation, Armelle Cochet explique qu'une demande formalisée de NORMABEV auprès de la DGAL est nécessaire. Cette demande doit contenir une description des actions à conduire par NORMABEV pour l'année 2021 et présenter les montants prévisionnels affectés. Armelle Cochet précise que seules les dépenses d'investissements peuvent faire l'objet d'une participation financière du MAA, les dépenses liées au fonctionnement n'étant pas prises en compte.

L'équipe de NORMABEV indique qu'elle est en attente des dernières estimations et devis de son prestataire.

Claire Le Bigot demande à l'équipe de NORMABEV de se rapprocher du BICMA en vue finaliser ces conventions courant juillet en prévision de la signature au plus tard en septembre 2021. Ce calendrier est important notamment pour permettre l'engagement financier et juridique de la convention financière.

IV- Positionnement de NORMABEV dans le chantier SINEMA

Armelle Cochet présente les grands principes du projet et l'articulation entre les différentes bases de données. Elle précise le positionnement de NORMABEV dans le schéma cible. Dans la configuration future, NORMABEV en tant que délégataire de l'Etat pour la gestion de la base de données nationales d'abattages de bovins, devra transmettre les données d'abattage à la base bovine déléguée et ne sera concerné par une transmission à l'entrepôt de données géré par le MAA.

Le travail sur l'harmonisation des données se poursuit. Les bases existantes devront évoluer pour s'insérer dans l'architecture cible. L'identification des évolutions nécessaires doit commencer dès 2022. Armelle Cochet demande ainsi à NORMABEV de travailler à une étude des impacts du chantier SINEMA en regard avec le fonctionnement actuel de NORMABEV. Ce travail permettra d'évaluer les adaptations et de prévoir l'accompagnement financier du MAA.

L'équipe de NORMABEV indique avoir commencé ce travail pour élaborer une feuille de route. Toutefois, il ne peut être avancé tant que le délégataire de la base bovine délégué n'est retenu. En l'état actuel des travaux, NORMABEV indique être en mesure de répondre aux exigences sur les données car a priori, il n'y aurait pas de changement majeur par rapport aux données collectées et aux apporteurs de données.

Compte-tenu de ces éléments, Armelle Cochet précise que l'arrêté d'agrément sera revu lorsque le délégataire de la base bovine déléguée sera sélectionnée. Elle rajoute que la fin de la délégation prévue pour 2026 sera préparée dès 2025.

V- Avis de la commission

La commission ne rapporte aucun manquement dans le cadre des actions confiées et conforte les actions engagées en 2020 et prévues pour 2021.

La Commission émet un avis favorable sur le bilan financier présenté.

IV- Relevé de décisions

- Le BICMA transmet une version finalisée de la convention d'habilitation courant juillet 2021 ;
- NORMABEV valide la convention d'habilitation pour signature au cours du mois de septembre 2021 ;
- NORMABEV relance son prestataire informatique pour formaliser sa demande de prise en charge financière des investissements nécessaires dans le cadre de la délégation auprès de la DGA, courant juillet 2021 ;
- Le BICMA élabore la convention financière pour signature par les parties en septembre 2021 au plus tard ;
- NORMABEV débute une étude d'impact du chantier SINEMA sur le fonctionnement actuel de la base. Ces éléments seront discutés à l'occasion des réunions trimestrielles avec le BICMA ;
- NORMABEV poursuit les travaux de déploiement de l'outil de consultation des données d'abattage pour les éleveurs sur smartphones et tablettes ;

V- Conclusion

Claire Le Bigot et Armelle Cochet remercient l'équipe de NORMABEV pour la qualité du travail conduit et des échanges. Les équipes du BICMA et de NORMABEV se rencontreront à l'occasion de la prochaine réunion trimestrielle pour laquelle à la date sera communiquée par le BICMA.

La Présidente de la commission de contrôle,
Sous-directrice de la santé et de la protection animales,

Claire Le Bigot

